

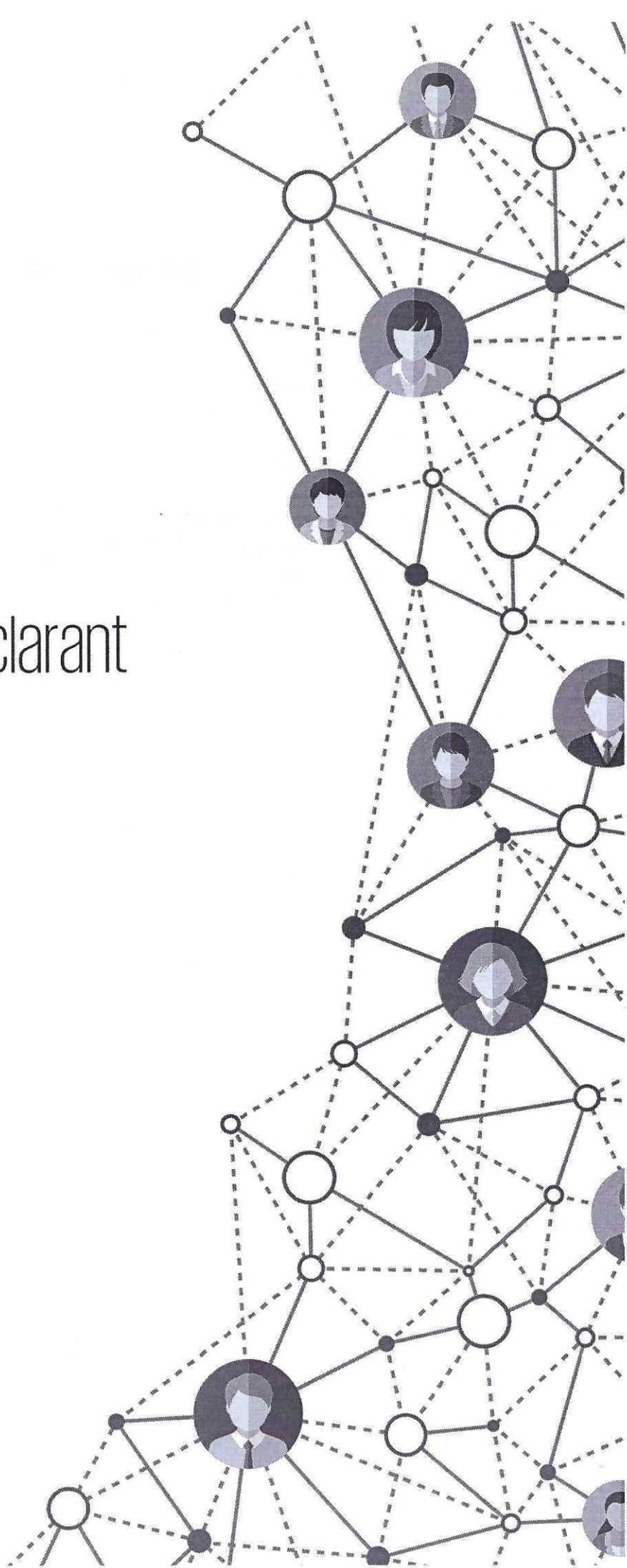


# Liasse fiscale Déclarant

LES DEUXB

31/12/2020

Ce document contient 13 pages





LES DEUXB

Période du 10/12/2019 au 31/12/2020 (Bilan)

## Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	4
0.3	2033-A Bilan (ex.décl.)	5
0.4	2033-B Compte de résultat	6
0.5	2033-C Immob. Amort. + ou -values	7
0.6	2033-D Prov.amort.dérog.déf.report.	8
0.7	Prov. non déduct. réint.déduct.	9
0.8	Prod. à recev. ch. à payer	10
0.9	2033-E Détermination VA produite	11
0.10	2033-F Capital social	12
0.11	2033-G Filiales	13





## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 10122019 et clos le 31122020

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL LES DEUXB			
SIRET	8 8 0 1 8 1 9 2 0 0 0 0 1 3		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
53 B RUE DU 11 NOVEMBRE			
65800 AUREILHAN			

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

## B ACTIVITÉ

Activités exercées Restauration de type rapide Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	19805
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%			

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée  LOOP V4.26.0

Examen de conformité fiscale

Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

KPMG Téléport 7 Zone Tertiaire Pyrène Aéroport 65290 Juillan	
Tél: +33562347815	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 04102021 Lieu: AUREILHAN
	Qualité et nom du signataire: M BUMBOLO DAVID - CO GERANT
	Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné





**IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis

**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

SARL LES DEUXE

31122020

**H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				<b>c</b>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<b>d</b>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				<b>e</b>
				<b>f</b>
				<b>g</b>
				<b>h</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				<b>i</b>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<b>j</b>
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<b>Total (a à h)</b>

**I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	Indemnités forfaitaires <b>5</b>	Remboursements <b>6</b>	Indemnités forfaitaires <b>7</b>	Remboursements <b>8</b>	
M BUMBOLO DAVID 53 B RUE DU 11 NOVEMBRE 65800 AUREILHAN	51	2020						
MME BERBERIAN SOPHIE 53 B RUE DU 11 NOVEMBRE 65800 AUREILHAN	49	2020						

**J DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

**MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	12454	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		SARL LES DEUXB		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		53 B RUE DU 11 NOVEMBRE 65800 AUREILHAN			
SIREN		8 8 0 1 8 1 9 2 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 1 3		Durée de l'exercice précédent * <input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 1 0 1 2 1 0	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	41500	012	41500
	{ Fonds commercial *				
	{ Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	21780	030	2479
Immobilisations financières * (1)	040		042		
<b>Total I (5)</b>		044	63280	048	2479
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	498	052	498
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	{ Clients et comptes rattachés *				
	{ Autres * (3)	072	14467	074	14467
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	18778	086	18778	
Charges constatées d'avance *	092		094		
<b>Total II</b>		096	33744	098	33744
<b>Total général (I+II)</b>		110	97024	112	2479
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1	
				NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	2000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131	
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	195
	Provisions réglementées			140	
<b>Total I</b>				142	2195
<b>Total II</b>				154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	64689
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	4543
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)			169	20474
	Produits constatés d'avance			174	
<b>Total III</b>				176	92349
<b>Total général (I + II + III)</b>				180	94544
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1



Désignation de l'entreprise SARL LES DEUXB

Néant \*

Exercice N clos le

3 1 1 2 1 0 2 1 0

**A – RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	Biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	66313	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226	20000		
	Autres produits				230	659		
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>				232	<b>86973</b>			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	32778		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	-498		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )				242	37123		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * )		243	300	244	1582		
	Rémunérations du personnel *				250	12454		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	262		
	Dotations aux amortissements *				254	2479		
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	168		
	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	57				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				264	<b>86351</b>			
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>					270	<b>621</b>		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	426	
					Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300			
	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices (VII)					306			
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	<b>195</b>		
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	195	314		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		( Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986			342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	ZFU – TE (44 octies et octies A)	987				
ZRD (44 terdecies)		127	JEI (44 sexies A)	989				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991	ZRR (44 quindécies)	138				
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344				
BUD (44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350	20000
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649						
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352		354	<b>19804</b>			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356					
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :				360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		372	<b>19804</b>			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL LES DEUXB				31122020		Néant <input type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	41500	404	406	41500			
	Autres	410	412		414	416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422		424	426				
	Constructions	430	432		434	436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	21780	444	446	21780			
	Installations générales agencements divers	450	452		454	456				
	Matériel de transport	460	462		464	466				
	Autres immobilisations corporelles	470	472		474	476				
Immobilisations financières		480	482		484	486				
TOTAL		490	492	63280	494	496	63280			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512		514		516			
	Constructions	520	522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	2479	534		536	2479		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542		544		546			
	Matériel de transport	550	552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	562		564		566			
TOTAL		570	572	2479	574		576	2479		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme			0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Édition 1998 - édité par l'INSEE - 2003-24-0



Désignation de l'entreprise : SARL LES DEUXB

31122020

Néant \***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	1 9 8 0 4
Total des déficits restant à reporter	870	1 9 8 0 4

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé			388		
Montant de la TVA collectée			374		6 7 0 8
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378		5 7 9 8
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399		0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398		
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.







**BIENS EN LOCATION  
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

ANNEXLIB02

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	



Désignation de l'entreprise: SARL LES DEUXB		Néant	
Exercice ouvert le: 1 0 1 2 2 0 1 9		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 0	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)</b>			
Effectif moyen du personnel :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	0
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	/	1
1		1

(1) Néant  \*

Exercice clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0

SIREN 8 | 8 | 0 | 1 | 8 | 1 | 9 | 2 | 0

Dénomination de l'entreprise SARL LES DEUXB

Adresse (voie) 53 B RUE DU 11 NOVEMBRE

Code postal 65800 Ville AUREILHAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BUMBOLO Nom(s) DAVID

Nom marital  % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 51

Naissance : Date 20091967 N° Département 57 Commune SAINT AVOLD Pays FR

Adresse : N° 53 B Voie RUE DU 11 NOVEMBRE

Code Postal 65800 Commune AUREILHAN Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique BERBERIAN Nom(s) SOPHIE

Nom marital  % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 49

Naissance : Date 08121971 N° Département 32 Commune AUCH Pays FR

Adresse : N° 53 B Voie RUE DU 11 NOVEMBRE

Code Postal 65800 Commune AUREILHAN Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

entlibe-partenaires-tdc.pdf 2/3



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
1	

Néant  \*

Exercice clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0

SIREN 8 | 8 | 0 | 1 | 8 | 1 | 9 | 2 | 0

Dénomination de l'entreprise SARL LES DEUXB

Adresse (voie) 53 B RUE DU 11 NOVEMBRE

Code postal 65800 Ville AUREILHAN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Echelle : 0 - 100 mm - 1 cm - 10 mm - 1 mm - 0,1 mm

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



KPMG Entreprises  
Midi-Pyrénées  
Téléport 7  
Zone Tertiaire Pyrène Aéroport  
65290 Juillan  
France

Téléphone : +33 (0)5 62 34 78 15  
Télécopie : +33 (0)5 62 51 17 85  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## ATTESTATION

Nous soussignés, KPMG Entreprises, Département de KPMG SA, Téléport 7, Zone Tertiaire Pyrène Aéroport 65290 Juillan, expert-comptable de la SARL LESDEUXB, 8 place de Verdun 65000 Tarbes, attestons que madame Sophie Lydia Berberian n'a perçu aucune rémunération pour ses fonctions de gérante de la SARL LESDEUXB pour l'année 2020. Il n'a pas été payé de cotisations obligatoires et facultatives et aucune déduction fiscale et distribution au titre de l'année 2020.

Fait à Juillan, le 14 Mars 2022

KPMG Entreprises  
Département de KPMG S.A.



Armand Dorignac  
Expert-comptable